

Chers parents,

Nous accueillons depuis le 04 juin dernier 1102 élèves soumis à un protocole sanitaire très strict. Nous avons pu constater que celui-ci est rigoureusement respecté par l'ensemble de la communauté scolaire, ce qui assure des conditions de sécurité dans l'établissement.

Le Président de la République a décidé la réouverture des écoles et collèges à compter du lundi 22 juin 2020. Le retour au collège est donc désormais obligatoire. De fait, l'enseignement à distance est arrêté.

Ce retour en classe s'effectue selon un protocole allégé par rapport à celui en vigueur depuis le 02 juin (protocole en ligne : <https://www.education.gouv.fr/22-juin-accueil-de-tous-les-eleves-des-ecoles-et-colleges-303546>).

- Port du masque obligatoire avant l'entrée dans l'établissement, lors des déplacements et dans la salle de classe (sauf autorisation contraire de l'adulte responsable)
- Le sens de circulation est maintenu
- Chaque classe aura une salle attitrée
- Du gel hydroalcoolique et du produit désinfectant seront toujours disponibles dans chaque salle, comme depuis le 02 juin
- Demi-pension : Les élèves seront regroupés par classe (possibilité de manger à la même table). Lavage de mains préalable organisé ou utilisation de solution hydroalcoolique. Le principe de la prise en charge des repas des élèves demi-pensionnaires par le Conseil Départemental 54 est maintenu jusqu'au 03 juillet.
- Transports scolaires assurés (nouveau décret publié).

La mise en place de ces dispositions est susceptible d'évoluer.

Les emplois du temps des classes sont les emplois du temps d'avant le confinement (quelques modifications)

Soyez assurés, chers parents, que les conditions sanitaires sont au cœur de nos priorités afin que cette reprise soit pleinement réussie.

Veillez agréer, chers parents, mes salutations distinguées.

M. Philippe DALLA COSTA

Principal